Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260527-0627052026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
06/27/05/2026

Objet de la délibération
Subventions aux associations

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
19/05/2026

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 28/05/2026

Et

Publication ou notification du : 28/05/2026

L' an 2026 et le 27 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, M. GUIFFES Eric, Mme BARGUIL Isabelle.
Excusés : M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique. Absent : M. ABREU Y BRETTEVILLE Damien.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Subventions aux associations

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi de demandes de subventions par diverses associations. Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions comme suit :

Associations Plouraysiennes
Groupement Jeunes du Pays de Guémené Pourleth (football) = 1 000 €
Tennis de table = 1 000 € **+ 500 € pour l'organisation des fêtes plouraysiennes 2026** = 1 500 €
Gymnastique féminine = 700 €
Association gymnastique volontaire = 700 €
Club des personnes âgées = 500 €
Amicale des Anciens Combattants = 200 €
Deomp Gant Hent = 400 €
Les Elites de la Déco = 150 €
Les Amis de Locmaria = aucune
Les Conteurs Eclectiques = 300 €
Danserien Plourae = 700 €

Autres Associations (sous réserve d'une demande écrite argumentée de la part de l'association)
Le barême retenu pour la participation des enfants ou adultes plouraysiens aux associations extérieures est un montant de 10 € par personne avec un plancher de 20 € par association.
Cercle Celtique Liviou Kerien = 50 €
Alcool Accompagnement Prévention du Morbihan (ex- Alcool Assistance) = 69 €
Rés'Agri (ex-Idéa ou GVA) = 220 €
Secours catholique = 150 €
Cinéma Jeanne d'Arc de GOURIN = 61 €
La Gourinoise contre le Cancer = 100 €
Les Restaurants du Coeur à GUEMENE-SUR-SCORFF = 300 €
Carhaix Poher Gymnastique **(2 personnes)** = 20 €
Cercle celtique de Langonnet Korollerien An Ellé = 120€
Poney - Club de Glomel **(1 enfant)** = 20 €
Elaïg Nevez du Pays du Roi Morvan à Langonnet = 100 €
Festi'Coat à Le Faouët = 100 €
Le Faouët Gymnastique **(2 personnes)** = 20€
Cinéma Ciné Roch de Guémené sur Scorff = 61 €
Club d'athlétisme Trégueux Langueux Athlétisme **(1 personne)** = 20 €
The Interesting Car Club (voitures anciennes) de Mellionnec = 50 €

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260527-0627052026-DE

Club Seishinkan judo de Carhaix et Châteaune**(1 à 2 enfants)** = 20 €

Nouvelles demandes en 2026 :
Banque Alimentaire du Morbihan = 300 €
Concours national de la Résistance et de la Déportation du Morbihan = aucune
Cyclo club du Blavet **(3 personnes)** = 30 €
Don de Sang Bénévole du Guémené = 30 €
Les Cyclo-Gourinois Section Club cycliste Chasseurs de Gourin **(1 personne)** = 20 €
Institut Départemental d'Accompagnement et de Formation du Morbihan (IDAF) = 50 €
Mam Ti Nounous de Gourin **(2 enfants)** = 20 €
La Chorale de la Marion du Faouët **(2 personnes)** = 20 €
Rugby Club Carhaisien **(4 personnes)** = 40 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)